

Décembre 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

Deuxième session

Rome, 23-25 janvier 2013

EXAMEN DES DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES ET DES MESURES POUVANT ÊTRE PRISES POUR DONNER SUITE AU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-5
II. Recensement des domaines d'action prioritaires.....	6-9
III. Orientations demandées	10

Annexe 1 Projet de priorités stratégiques relatives à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources génétiques forestières

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. À sa douzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a demandé à la FAO de mettre au point, pour examen à sa quatorzième session ordinaire, le rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Rapport), qui sera la première évaluation des ressources génétiques forestières (RGF) faisant autorité et revêtant une importance du point de vue de la gestion durable des forêts, de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté, de la conservation de la biodiversité et de la durabilité environnementale¹. Par ailleurs, la Commission a approuvé les grandes lignes du Rapport et a adopté le Plan stratégique 2010–2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, qui contient un calendrier indicatif s'appliquant à l'élaboration du Rapport².

2. La Conférence de la FAO, à sa trente-sixième session, s'est déclarée favorable à la demande de la Commission, qui souhaitait que l'élaboration du Rapport soit une contribution à son plan de travail convenu³.

3. À sa treizième session ordinaire, la Commission a exhorté les donateurs et les organisations internationales concernées à mettre à disposition les ressources extrabudgétaires – financières ou en nature – nécessaires à l'élaboration de rapports par pays, y compris à la tenue de consultations nationales et régionales. Elle a aussi appelé les pays à nommer des points focaux nationaux chargés de veiller à ce que ces rapports soient remis en temps voulu. Tout en soulignant combien il était nécessaire que les pays rédigent et soumettent leurs rapports dans les délais en se fondant sur les lignes directrices fournies par la FAO, afin d'être en mesure de contribuer à *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, la Commission est convenue de repousser au 1^{er} janvier 2012 la date limite de remise desdits rapports. La Commission a invité les pays à intégrer l'élaboration, en temps opportun, des rapports nationaux sur les RGF ainsi que toutes les activités de suivi qui pourraient en découler, dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité⁴.

4. La Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail), sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de se réunir avant sa quatorzième session ordinaire afin d'examiner le projet de Rapport et les domaines d'action prioritaires qui auront été déterminés dans les rapports nationaux et lors des consultations régionales, et d'étudier et d'évaluer les divers moyens de donner suite au Rapport ainsi que de formuler des recommandations à l'intention de la Commission⁵.

5. Le présent document décrit brièvement la méthode utilisée pour déterminer les domaines d'action prioritaires et les diverses suites pouvant être données au Rapport. Le projet de *priorités stratégiques relatives à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources génétiques forestières*, mis au point sur la base des consultations régionales et des rapports nationaux disponibles, figure à l'Annexe 1.

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 49.

² CGRFA-13/Rapport, Annexe G.

³ C 2009/REP, paragraphe 77.

⁴ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 67.

⁵ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 69.

II. RECENSEMENT DES DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

6. De juillet à octobre 2012, la FAO a organisé huit consultations régionales⁶ qui devaient permettre de déterminer les besoins et les priorités quant à la suite à donner au Rapport:

- **Afrique de l'Ouest**, Ouagadougou (Burkina Faso), 2-6 juillet 2012;
- **Afrique du Nord et Proche-Orient**, Tabarka (Tunisie), 16-18 juillet 2012;
- **Asie centrale**, Douchanbé (Tadjikistan), 27-29 août 2012;
- **Pacifique**, Nadi (Fidji), 4-6 septembre 2012;
- **Afrique centrale**, Libreville (Gabon), 7-8 septembre 2012;
- **Asie**, Kuala Lumpur (Malaisie), 12-14 septembre 2012;
- **Afrique orientale et australe**, Nairobi (Kenya), 17-19 septembre 2012;
- **Amérique latine**, Santiago (Chili), 15-17 octobre 2012.

7. Ces consultations ont permis aux pays d'échanger des opinions scientifiques et techniques et de partager des informations et des conclusions essentielles issues des rapports nationaux en vue de déterminer les besoins et les domaines d'action prioritaires en matière d'utilisation durable, de gestion et de conservation des RGF dans leurs régions respectives. À cet effet, on a également extrait des informations pertinentes des 69 rapports nationaux que la FAO avait reçus au 30 octobre 2012.

8. Les priorités stratégiques ont été regroupées en quatre domaines prioritaires:

- 1) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières;
- 2) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières;
- 3) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières;
- 4) Politiques, institutions et renforcement des capacités.

9. Le tableau 2 figurant à l'*Annexe 1* indique à quel niveau (national, régional ou international) doit se situer principalement chaque priorité stratégique. Il convient de garder à l'esprit que chaque pays, en mettant en œuvre les priorités stratégiques, devra établir ses propres priorités conformément à ses politiques et cadres de développement nationaux plus larges.

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- i. examiner, et réviser si nécessaire, le projet de *priorités stratégiques relatives à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources génétiques forestières*, tel qu'il figure à l'*Annexe 1*, en vue de sa présentation à la Commission, et recommander à celle-ci d'y mettre la dernière main avant de le transmettre à la Conférence de la FAO, pour adoption; et
- ii. conseiller la Commission au sujet de l'élaboration d'un mécanisme visant la mise en œuvre efficace et le suivi de ces *priorités stratégiques*.

⁶ <http://www.fao.org/forestry/fgr/81076/fr/>.

Annexe 1

PROJET DE PRIORITÉS STRATÉGIQUES RELATIVES À L'UTILISATION DURABLE, À LA MISE EN VALEUR ET À LA CONSERVATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Introduction

11. Les forêts – dont 93 pour cent sont naturelles et 7 pour cent seulement, plantées – couvrent 31 pour cent de la surface totale des terres émergées du globe. Selon les estimations, le nombre d'essences se situe entre 80 000 et 100 000. Les écosystèmes forestiers demeurent des refuges essentiels de la biodiversité et 12 pour cent des terres forestières servent principalement à la conserver. De par le monde, quelque 14 millions de personnes travaillent officiellement dans le secteur forestier mais celles dont les moyens d'existence dépendent directement des forêts et des produits forestiers sont bien plus nombreuses. Dans les pays en développement, les combustibles ligneux sont la principale source d'énergie dont disposent plus de deux milliards de personnes pauvres. En Afrique, par exemple, plus de 90 pour cent du bois récolté est utilisé à des fins énergétiques. Cependant, le bois n'est pas l'unique ressource issue des forêts. En effet, les produits forestiers non ligneux permettent à environ 80 pour cent des habitants des pays en développement de se nourrir, de se soigner ou d'obtenir un revenu.

12. Les forêts et les arbres ne peuvent aider à relever les défis actuels et futurs dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et de la durabilité environnementale que s'il existe une diversité importante entre les essences et en leur sein. La diversité génétique permet en effet aux arbres des forêts de survivre, de s'adapter et d'évoluer au gré des conditions environnementales. Elle préserve également la vitalité des forêts et permet à celles-ci de résister aux facteurs de stress comme les ravageurs et les maladies. En outre, elle est nécessaire aux programmes de sélection artificielle, de reproduction et de domestication, dont l'objectif est de développer des variétés adaptées ou de renforcer des caractères utiles. Dans de nombreux pays, les perspectives en matière de développement durable en zone rurale seront fortement influencées par le degré de diversité des espèces et écosystèmes forestiers.

13. Les efforts internationaux et nationaux visant à gérer de manière durable les ressources génétiques forestières (RGF) doivent s'appuyer sur des informations de référence solides et cohérentes. Les rapports nationaux sur l'état de ces ressources, élaborés conformément aux directives de la FAO, constituent la principale source d'informations comparables. Ils permettent également de recenser les priorités stratégiques dans le domaine des RGF.

Priorités stratégiques

14. Il est vital de conserver les RGF car elles sont uniques, irremplaçables et donc essentielles pour l'avenir. La FAO reconnaît leur importance depuis de nombreuses décennies. En 1967 déjà, la Conférence de la FAO avait constaté une perte progressive de diversité génétique forestière et avait demandé que l'on crée le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières (le Groupe des ressources génétiques forestières), qui devait aider à planifier et coordonner les initiatives de la FAO visant à gérer les ressources génétiques des arbres forestiers.

15. Les activités de la FAO dans le domaine des RGF font partie intégrante du Programme forestier de l'Organisation, dont elles contribuent à d'autres composantes, comme l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), les programmes forestiers nationaux, la gestion durable des forêts, le développement de l'amélioration et de la plantation des arbres, et la gestion des zones protégées. Depuis de nombreuses décennies, le Groupe des ressources génétiques forestières guide les travaux de la FAO en matière de RGF et fait rapport au Comité des forêts sur les progrès accomplis.

Justification des priorités stratégiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources génétiques forestières

Principales caractéristiques des ressources génétiques forestières

16. La plupart des espèces d'arbres forestiers sont sauvages, gérées dans le cadre d'écosystèmes naturels ou à un stade bien plus élémentaire de sélection ou de domestication que les cultures agricoles⁷.
17. Elles sont constituées d'organismes fortement hétérozygotes, qui se caractérisent généralement par une grande longévité et ont développé des mécanismes naturels leur permettant de conserver un degré élevé de variation intraspécifique, comme la fécondation croisée (très fréquente) et la dispersion de pollen et de graines dans un large rayon. Grâce à ces mécanismes, combinés aux caractéristiques des environnements – souvent marqués par une diversité spatiale et temporelle – dans lesquels sont implantées les espèces arborescentes forestières, celles-ci figurent parmi les organismes présentant la plus forte variabilité génétique⁸. La conservation *in situ*, qui permet de préserver de façon dynamique la diversité et les processus génétiques, est la plus indiquée pour les espèces forestières, tandis que la conservation *ex situ* est plus couramment utilisée pour les espèces domestiquées.
18. Les arbres assurent de multiples fonctions en fournissant de nombreux produits et services. Environ 80 pour cent des habitants des pays en développement utilisent pour se soigner et se nourrir des produits forestiers non ligneux, dont ils peuvent aussi tirer un revenu.
19. Pour plusieurs raisons, il est difficile de quantifier la valeur des avantages dérivés des RGF. Hormis le bois d'œuvre, la plupart des produits forestiers sont destinés à la consommation locale ou commercialisés sans faire l'objet d'un véritable suivi ni d'un relevé d'informations au niveau national. C'est le cas, en particulier, dans les pays en développement.
20. Au regard de leur contribution actuelle et potentielle à la sécurité alimentaire et à la durabilité environnementale, les RGF sont sous-utilisées et sous-évaluées.
21. Les connaissances relatives aux RGF sont généralement disséminées entre différentes institutions dans des rapports non publiés, qui sont difficiles d'accès dans la plupart des pays. Il manque des informations de référence, comme des listes de contrôle énumérant les espèces présentes dans chaque pays, des cartes de répartition des espèces et des catalogues recensant le matériel de reproduction forestier.
22. En outre, bien que le nombre d'espèces connues d'arbres forestiers dépasse les 80 000, les initiatives en cours dans les États Membres qui visent à tester et améliorer les essences forestières ne concernent que quelque 450 espèces.

Objectifs des priorités stratégiques

Les principaux objectifs des priorités stratégiques sont les suivants:

- renforcer la compréhension et la connaissance des RGF;
- promouvoir l'utilisation et la gestion durable des RGF;
- mettre au point et renforcer des programmes de conservation des RGF *in situ* et *ex situ* grâce à une collaboration nationale, régionale et mondiale;
- faciliter l'accès aux informations sur les RGF et leur partage aux niveaux régional et national;
- créer et renforcer des programmes nationaux visant à accroître la coopération régionale et internationale, notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la

⁷ National Academic Press (1991), *Managing global genetic resources, Forest Trees*, p. 229.

⁸ FAO, FLD, IPGRI, 2004, *Forest genetic resources conservation and management*. Vol. 1: *Overview, concepts and some systematic approaches*, Institut international des ressources phytogénétiques, Rome (Italie), p. 106.

formation professionnelle sur l'utilisation et la gestion durables des RGF, et renforcer les capacités institutionnelles;

- aider les pays, si nécessaire, à intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF dans des politiques, programmes et cadres d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial;
- promouvoir l'évaluation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques liées aux RGF, le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, la reconnaissance de leurs rôles et, le cas échéant, la mise en place de politiques et de législations permettant de traiter efficacement ces questions;
- permettre un accès suffisant à du matériel de reproduction de qualité dans le domaine des forêts et son utilisation afin d'appuyer les programmes de recherche et développement aux niveaux national et régional;
- encourager les approches écosystémiques et écorégionales afin de promouvoir efficacement l'utilisation et la gestion durables des RGF;
- aider les pays et les institutions chargées de la gestion des RGF à établir, appliquer et réexaminer régulièrement les priorités nationales en matière d'utilisation et de gestion durable des RGF;
- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et les économies en transition – et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents. Ces programmes, qui porteraient notamment sur l'enseignement, la recherche et la formation professionnelle, concerneraient la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des RGF.

23. Les priorités stratégiques se fondent sur le postulat selon lequel les pays disposent de droits souverains sur leurs ressources naturelles, y compris les RGF, et une importante coopération internationale est nécessaire dans le domaine de la gestion des RGF. Dans ce contexte, elles s'appuient sur les principes énoncés ci-après.

- La diversité génétique est le pilier de la stabilité biologique; elle permet en effet aux espèces de s'adapter à l'évolution de leur environnement, notamment aux effets du changement climatique et aux maladies nouvelles. Elle se situe à la base des programmes actuels et futurs de sélection et de reproduction. Outre leur contribution irremplaçable à la durabilité environnementale, les RGF sont une source directe d'aliments pour les êtres humains et les animaux, même lorsque les cultures annuelles font défaut.
- L'inventaire, la caractérisation et le suivi sont indispensables pour produire les connaissances nécessaires à la compréhension de l'évolution des RGF et prendre les bonnes décisions en matière de gestion et d'utilisation durables de ces ressources.
- La conservation *in situ* est la plus répandue car la plupart des espèces forestières poussent de manière sauvage et ne sont pas domestiquées. Par ailleurs, les populations végétales peuvent continuer grâce à elle d'être soumises aux processus d'évolution.
- La gestion efficace des RGF, à tous les niveaux, repose sur l'inclusion et la participation enthousiaste de toutes les parties intéressées. Il est donc nécessaire de mettre en place des processus participatifs, qui garantissent le respect et l'équilibre des intérêts de ces différentes parties.
- Étant donné que la répartition des espèces et les limites des écosystèmes ne correspondent pas aux frontières nationales, il est essentiel de renforcer les initiatives visant à tisser des partenariats entre les pays et en leur sein. Des partenariats solides et une collaboration forte à différents niveaux permettraient d'améliorer la sensibilisation et de créer des réglementations

et des outils politiques nationaux et internationaux adaptés, en vue de mettre au point des programmes techniques et scientifiques de qualité aux échelons national, régional et mondial.

24. Il convient de prêter toute l'attention nécessaire et de consentir des efforts à tous les niveaux pour mobiliser des ressources permettant d'appliquer les priorités stratégiques en temps voulu et comme il se doit, notamment grâce à une coordination avec les nombreuses initiatives en cours aux niveaux national, régional et mondial (Convention sur la diversité biologique, Fonds pour l'environnement mondial, etc.).

Structure et organisation des priorités stratégiques

25. Les priorités stratégiques sont souvent étroitement liées et imbriquées. Nombre des actions envisagées sont pertinentes au regard de plusieurs de ces priorités, qui relèvent de quatre domaines:

1. Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières;
2. Conservation des ressources génétiques forestières;
3. Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières;
4. Politiques, institutions et renforcement des capacités

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Domaine prioritaire 1: Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières

Introduction

Comme chacun sait, le fait de disposer de données fiables sur la situation et les évolutions des forêts revêt une grande importance si l'on entend gérer efficacement les RGF. Cependant, les informations relatives aux forêts qui sont disponibles actuellement concernent essentiellement les ressources forestières en général et non la diversité forestière ni la variation des essences d'arbres. Les informations spécifiques sur la situation et les évolutions des RGF sont aujourd'hui insuffisantes, bien que l'on constate quelques progrès depuis une dizaine d'années aux niveaux national et sous-régional.

La disponibilité et l'accessibilité d'informations de qualité et à jour sur les RGF sont, semble-t-il, faibles dans de nombreux pays. La plupart des rapports nationaux mettent en lumière la nécessité de sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance des RGF et de leurs rôles quant à la satisfaction des besoins de développement actuels et futurs. Le manque d'informations limite en effet l'aptitude des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des RGF dans des politiques transversales.

On relève plusieurs lacunes en matière d'informations sur les RGF:

- dans de nombreux pays, il n'existe pas de listes de contrôle à jour énumérant les espèces;
- on ne dispose pas d'une vision précise au niveau mondial de la situation et des évolutions des RGF;
- une évaluation exhaustive des capacités nationales et internationales permettant de gérer les RGF est nécessaire;
- aucune méthodologie n'a été convenue de manière à établir un lien direct entre les informations générales sur les changements concernant les forêts et leurs effets sur la diversité biologique, les espèces (provenances), les populations et la variation génétique.

Ces lacunes compliquent le suivi mondial de la situation et des évolutions des RGF et réduisent l'aptitude à prendre des décisions et des mesures efficaces aux niveaux national et international.

Dans de nombreux pays, il existe une relation importante entre l'utilisation et la gestion des RGF, d'une part, et les connaissances traditionnelles, d'autre part. Ces connaissances précieuses bénéficient aux moyens d'existence des communautés locales de nombreux pays en développement, tout en représentant un formidable atout pour le développement industriel et commercial dans des secteurs comme la pharmacie, l'alimentation ou les pesticides biologiques. Les politiques relatives à la gestion des informations sur les RGF doivent donc prendre en compte ces rôles importants. Malheureusement, les connaissances traditionnelles sont menacées par la dégradation des RGF et les changements concernant l'utilisation des terres et les pratiques socioculturelles.

Objectif à long terme

Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances et informations sur les espèces et leur diversité génétique, les écosystèmes forestiers et les savoirs traditionnels qui s'y rapportent afin de faciliter et de permettre la prise de décisions sur l'utilisation et la gestion durables des RGF, ainsi que d'améliorer leur contribution à la résolution de graves problèmes mondiaux comme les pénuries alimentaires, la dégradation des sols et des eaux, les effets du changement climatique et la demande accrue de divers produits et services forestiers.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 1

Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des RGF

Justification: Les informations sur les RGF sont insuffisantes dans de nombreux pays. En outre, les paramètres nécessaires pour planifier la gestion durable des RGF ne figurent généralement pas dans les inventaires forestiers nationaux. Or des informations de référence sur la situation, les évolutions et les caractéristiques des RGF sont nécessaires pour définir et revoir régulièrement les priorités en matière d'utilisation durable et de conservation, ainsi que pour mettre au point des programmes de domestication et d'amélioration des arbres.

Mesures à prendre: Promouvoir l'inventaire et la caractérisation des espèces. Promouvoir la cartographie de la répartition des populations d'espèces importantes ou prioritaires. Renforcer les capacités dans le domaine des **herbiers et prospections botaniques nationaux** en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.

Élaborer des **normes techniques, protocoles et systèmes de documentation** permettant d'évaluer et de suivre la situation en matière de gestion des RGF. Promouvoir et appuyer la mise au point de **listes de contrôle nationales et régionales énumérant les espèces** et de mécanismes permettant de les mettre à jour régulièrement.

Mettre en place des réseaux de banques de gènes, d'unités d'information et de bases de données intéressant les forêts, et améliorer la gestion et le partage des informations aux niveaux national et international.

Priorité stratégique 2

Mettre au point des systèmes nationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF

Justification: Les **savoirs traditionnels** peuvent apporter une contribution significative au développement durable grâce à des pratiques comme la conservation et l'utilisation durable des végétaux au niveau local, et participer à la résolution de graves problèmes mondiaux tels le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Il convient donc de préserver les connaissances traditionnelles sur les RGF en procédant à des évaluations nationales et en améliorant le relevé d'informations.

Mesures à prendre: Promouvoir, au niveau national, les évaluations et le relevé d'informations sur les connaissances traditionnelles relatives à

l'utilisation et à la gestion des RGF par les communautés locales.

Mettre au point des mécanismes d'enregistrement et des bases de données nationaux concernant les savoirs traditionnels afin de préserver, protéger et promouvoir les connaissances traditionnelles sur les RGF.

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 3

Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des RGF

Justification: Aux niveaux mondial, régional et national, on ne dispose pas d'indicateurs solides reposant sur des bases scientifiques, réalistes et pertinents du point de vue des politiques qui permettraient de définir une ligne de référence et de suivre la situation et les évolutions des RGF et de leur gestion. Il est donc nécessaire de mettre au point et d'utiliser des méthodes et des protocoles normalisés pour l'inventaire, la caractérisation et le suivi. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination des recherches portant sur le recensement, la cartographie et la caractérisation des populations et de faire en sorte que leurs résultats aient une incidence forte sur les politiques de gestion des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des critères et indicateurs mondiaux pour évaluer la situation et les évolutions des RGF dans le cadre des inventaires forestiers nationaux et des autres programmes liés aux forêts.

Mettre au point des protocoles permettant une évaluation et un suivi participatifs des RGF.

Priorité stratégique 4

Créer et renforcer des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations

Justification: *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* fournit le premier aperçu mondial de la diversité, de la situation et des évolutions des RGF, ainsi que des capacités nationales, régionales et mondiales permettant de gérer ces ressources. De nombreux rapports nationaux révèlent que les connaissances relatives aux RGF sont extrêmement lacunaires et que les informations disponibles au niveau national sont éparses et difficiles d'accès. En outre, les programmes de recherche souffrent d'une pénurie de ressources financières dans de nombreux pays en développement. Il est donc urgent d'améliorer l'accès aux

informations sur les RGF pour toutes les parties intéressées, tout en développant la base de connaissances nécessaire à l'utilisation et à la gestion durables des RGF. Il est tout aussi indispensable que les pays renforcent leur soutien financier aux activités de recherche.

Mesures à prendre: Améliorer l'accès aux informations en mettant au point et en renforçant des mécanismes qui permettent leur gestion et leur partage aux niveaux national et mondial.

Créer et maintenir à jour des bases de données sur les RGF aux niveaux national, régional et mondial.

Améliorer l'accès aux informations sur les espèces forestières pour un large éventail de parties intéressées, y compris les communautés locales.

Domaine prioritaire 2: Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières

La formulation d'une stratégie mondiale de conservation relative aux RGF se fonde sur la nécessité de préserver la diversité génétique adaptative ou neutre des arbres et arbustes forestiers. On peut atteindre cet objectif en appliquant des méthodes de conservation *in situ* aux aires de répartition des essences arborescentes.

La collaboration régionale par l'intermédiaire de réseaux spécifiques à une espèce ou thématiques doit jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie et le suivi des progrès accomplis. Elle doit viser à faciliter l'utilisation de l'approche écosystémique et à faire mieux connaître les différents types de gestion des forêts et des arbres (tableau 1) et les différents niveaux de conservation génétique.

Tableau 1: Principaux types de gestion des ressources forestières et arborées

Forêts régénérées naturellement			Forêts plantées			Arbres hors forêts et systèmes d'agroforesterie
Primaires	Naturelles modifiées	Semi-naturelles		Plantations		
		Régénération naturelle assistée	Plantation partielle	De production	De protection	
	Forêts formées d'essences indigènes régénérées de façon naturelle, où sont clairement visibles des traces d'activités humaines	Pratiques sylvicoles dans les forêts naturelles sous gestion intensive: - désherbage - fertilisation - éclaircie - coupe d'écrémage	Forêts comprenant des essences indigènes, établies par plantation ou semis et sous gestion intensive	Forêts comprenant des essences introduites, et dans certains cas des essences indigènes, établies par plantation ou semis principalement pour la production de bois ou de produits non ligneux	Forêts comprenant des essences indigènes ou introduites établies, par plantation ou semis, principalement pour la fourniture de services	Peuplements couvrant une superficie de moins de 0,5 hectare; groupes d'arbres ou arbres épars se trouvant sur les terres agricoles (systèmes d'agroforesterie, jardins privés, vergers), autour des bâtiments, le long des routes et dans les paysages

Des zones protégées sont créées, réglementées et gérées de manière à pouvoir atteindre les objectifs fixés en matière de conservation, dans le contexte des pressions croissantes qui découlent de la récolte des ressources forestières et de la conversion de certaines forêts à d'autres types d'utilisation. Elles servent principalement de refuge aux espèces qui ne peuvent survivre dans des paysages sous gestion intensive. Par conséquent, les programmes nationaux visant l'utilisation et la gestion durables des RGF doivent tenir compte des rôles importants que jouent les zones protégées, bien que la plupart de celles-ci aient été conçues en premier lieu à d'autres fins, comme la protection des espèces sauvages (principalement animales), les loisirs et divers services écosystémiques.

Ces zones permettent de conserver des populations viables d'arbres forestiers issues de diverses essences et d'échantillons d'écosystèmes représentatifs, ainsi que de maintenir des services écosystémiques vitaux.

Les populations d'espèces arborescentes marginales et/ou de lisière⁹ jouent un rôle essentiel dans l'adaptation aux nouvelles conditions environnementales extrêmes qui devraient découler du changement climatique rapide. Il est nécessaire de comprendre la dynamique de ces populations en examinant minutieusement la variation génétique adaptative des caractères quantitatifs. En outre, dans le contexte actuel lié au changement climatique, la conservation nécessite d'estimer précisément où sévront à l'avenir des conditions environnementales extrêmes (lisières). En modélisant la dynamique de répartition des espèces, on doit être en mesure d'expliquer les changements concernant les aires de répartition des espèces arborescentes et de celles auxquelles elles sont associées dans leur environnement (pollinisateurs, par exemple), ainsi que les influences possibles des interactions avec d'autres espèces végétales ou animales.

Il convient de prendre des mesures de conservation *in situ* adaptées pour préserver les conditions naturelles de croissance des espèces arborescentes. Cela doit permettre d'étudier et de mieux comprendre leur processus d'évolution et leur adaptation aux changements. En effet, faute d'informations tirées des activités de conservation *in situ* qui concernent des populations marginales et/ou de lisière, il sera impossible de proposer des solutions visant l'adaptation au changement climatique.

La gestion des RGF sur les exploitations agricoles, y compris les systèmes d'agroforesterie, est considérée comme l'une des principales utilisations des terres qui contribuent de manière substantielle à la conservation *in situ* des RGF, en particulier des espèces domestiquées ou semi-domestiquées (systèmes d'agroforesterie des forêts-parcs en Afrique de l'Ouest, par exemple).

Nombre des espèces prioritaires recensées dans les rapports issus de pays situés en zone semi-aride poussent sur des terres agricoles, notamment dans des systèmes d'agroforesterie. Il s'agit, pour la plupart, d'espèces endémiques qui sont gérées de manière traditionnelle par les agriculteurs depuis des siècles.

D'un pays à l'autre, la diversité des arbres situés sur des terres agricoles varie de quelques espèces seulement à plus d'une centaine. Certaines sont des espèces semi-domestiquées que l'on ne trouve que dans des systèmes d'agroforesterie. La gestion durable de ces systèmes est donc essentielle à la conservation des ressources génétiques des espèces concernées.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, il va sans dire que, compte tenu du nombre important d'essences répertoriées dans le monde, il est indispensable **d'établir des priorités** entre les différentes espèces pour lesquelles on pourrait envisager de prendre des mesures. Cependant, l'absence d'informations de base sur la variation, les schémas de variation et le potentiel de nombreuses espèces arborescentes complique fortement cette tâche.

⁹ Sexton al (2009) in Annu. Rev. Ecol. Syst. 40:415/-36.

L'objectif général est de comparer les effets de diverses actions et les compromis qu'elles nécessitent. Par conséquent, certaines zones, espèces ou ressources génétiques seront considérées comme moins prioritaires que d'autres. Si plusieurs parties intéressées ont des priorités similaires, elles peuvent s'engager dans une action concertée. Si les priorités sont divergentes, en revanche, une action indépendante mais harmonisée a davantage de chances d'aboutir. Entre les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales actives dans le domaine de la diversité biologique et de la conservation génétique des ressources forestières, il est fort probable de constater des différences substantielles sur le plan des priorités et des capacités permettant d'appliquer diverses techniques de gestion. Lorsque de telles différences existent, il est nécessaire de former des coalitions opérationnelles dans des cadres cohérents et aux niveaux appropriés.

L'une des conditions préalables à la mise en œuvre de programmes de conservation pérennes est un engagement axé, aux niveaux national et local, sur des objectifs et priorités précisés. Les gouvernements se sont employés à faire en sorte que les parties intéressées s'approprient largement les rapports nationaux en organisant des ateliers au cours desquels celles-ci devaient examiner et valider les documents en question. Des consultations régionales – qui se sont tenues au Proche-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Asie centrale, en Asie, dans le Pacifique, en Afrique centrale, en Afrique orientale et australe, et en Amérique latine – ont permis de recenser les priorités régionales. Dans de nombreux cas, les débats ont porté sur les espèces devant être considérées comme prioritaires au niveau régional. Néanmoins, ce processus doit se poursuivre afin que l'on puisse définir dans le détail les actions nécessaires pour chaque espèce et répartir les responsabilités entre les acteurs et partenaires aux niveaux national, régional et international.

Objectif à long terme

Préserver la diversité génétique des espèces forestières et veiller au bon déroulement de leurs processus d'évolution, en mettant en œuvre de manière plus efficace et en harmonisant les mesures qui visent à conserver les RGF, *in situ* et *ex situ*, notamment grâce à la coopération et à la constitution de réseaux au niveau régional.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 5

Renforcer la contribution des zones protégées à la conservation *in situ* des RGF

Justification: Dans le contexte actuel qui se caractérise par une pression croissante sur les terres et les ressources forestières, les zones protégées restent les meilleurs refuges pour les RGF menacées. Une proportion importante de végétaux sauvages et/ou endémiques ne se trouve que dans ces zones. C'est dans les forêts naturelles protégées, qui demeurent les meilleurs laboratoires d'étude de l'écologie et de la biologie des espèces, que l'on peut le mieux évaluer et comprendre les processus naturels qui participent de la dynamique des RGF. Il convient donc de promouvoir les contributions des zones protégées au développement des connaissances sur les espèces végétales et à la conservation des RGF.

Priorité stratégique 6

Mesures à prendre: Développer la collaboration entre les institutions et les programmes chargés des zones forestières protégées et ceux qui sont responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des RGF, comme les centres nationaux de reproduction des arbres, les centres de semences d'arbres et les autres institutions de collecte et de conservation de matériel génétique opérant au niveau national ou régional.

Promouvoir et renforcer le développement des activités nationales d'évaluation et de conservation des RGF dans les **zones protégées** et dans les **forêts de conservation**.

Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière

Justification: Les populations d'espèces forestières marginales sont fragiles et plus enclines à la dégradation que les populations centrales car elles présentent une variation moins importante. La dérive génique peut avoir un effet significatif sur leur structure génétique et conduire à une forte sélection ou à la présence de caractères génétiques particuliers découlant d'une adaptation. Il faut donc considérer ces populations comme hautement prioritaires dans le cadre des stratégies et programmes de conservation mondiaux et régionaux.

Mesures à prendre: Élaborer des directives relatives à l'inventaire des populations d'espèces forestières marginales et au relevé d'informations à leur sujet, et promouvoir leur gestion et leur conservation en les intégrant aux réseaux de conservation et en mettant l'accent sur la participation des communautés locales.

Contribuer à l'élaboration de programmes, aux niveaux mondial et régional, qui visent à évaluer les populations marginales et à promouvoir leur conservation et leur évaluation aussi bien *in situ* qu'*ex situ*.

Priorité stratégique 7

Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles

Justification: Les agriculteurs contribuent à la **gestion et à la conservation des RGF sur les exploitations** dans le cadre de systèmes traditionnels d'utilisation des terres, comme les **systèmes d'agroforesterie**. Ils ont donc une influence sur la **diversité interspécifique et intraspécifique des espèces se trouvant dans le paysage**. Par ailleurs, les RGF gérées dans le cadre de systèmes d'agroforesterie traditionnels sont gravement menacées du fait de l'absence de régénération imputable aux pressions croissantes qui pèsent sur les ressources forestières et des tendances actuelles en matière d'intensification agricole. Il est donc nécessaire de traiter la question de la gestion des RGF sur les exploitations dans les pays où

Priorité stratégique 8

l'agroforesterie est une pratique courante.

Mesures à prendre: Mettre au point des outils méthodologiques relatifs à la gestion et à la conservation sur les exploitations d'espèces importantes du point de vue de l'agroforesterie.

Évaluer la situation de ces espèces en matière de conservation et de gestion aux niveaux national et régional.

Prêter une assistance technique en vue de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des RGF sur les exploitations.

Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires

Justification: Compte tenu de la complexité du sujet, il est judicieux d'adopter une approche par espèce pour ce qui est de la gestion des RGF. Les processus qui sous-tendent la dynamique de la diversité génétique déterminent l'adaptation et la performance d'une espèce dans un environnement donné. On considère que l'approche par espèce est la mieux indiquée et la plus utile pour comprendre et mettre en valeur les RGF. Étant donné le nombre élevé d'espèces forestières présentes dans chaque pays, celles-ci ne peuvent pas toutes faire l'objet d'activités ou de programmes de recherche. Il convient donc de recenser les espèces prioritaires aux niveaux national, régional et international afin de mieux concentrer les efforts et d'utiliser les ressources plus efficacement.

Mesures à prendre: Promouvoir les réseaux de recherche axés sur des espèces importantes aux niveaux national, régional et international.

Mettre à jour régulièrement les listes d'espèces prioritaires aux niveaux national et régional.

Prêter un appui international à l'élaboration de directives permettant d'établir des priorités entre les espèces et de déterminer les domaines de recherche prioritaires.

NIVEAU RÉGIONAL**Priorité stratégique 9****Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation *in situ* et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale**

Justification: L'approche écosystémique est un moyen de gérer des écosystèmes entiers de manière holistique sans exclure d'autres modes de gestion et de conservation, comme les outils de gestion spécifiques à un lieu et les pratiques de conservation spécifiques à

une espèce. Idéalement, toutes ces approches devraient être intégrées au travers de réseaux régionaux, le cas échéant.

Il est nécessaire de disposer de stratégies régionales visant la conservation des RGF, y compris de réseaux régionaux constitués d'unités de conservation génétique *in situ* concernant les espèces prioritaires, pour assurer une conservation dynamique des RGF essentielles et de leur aptitude à évoluer. Le fait de définir et de mettre en œuvre des stratégies de conservation régionales justifie indéniablement la coordination et la collaboration à l'échelon régional. En effet, il est souvent plus efficace et plus rentable d'investir dans des activités régionales conjointes que de multiplier les activités au niveau national, avec les chevauchements que cela suppose.

Mesures à prendre: Élaborer des méthodologies permettant de formuler des stratégies régionales relatives à la conservation des RGF, y compris des principes destinés à guider leur mise en œuvre, en tenant compte des expériences acquises et en s'appuyant sur les réseaux régionaux existants qui intéressent les RGF.

Promouvoir les partenariats fondés sur les écosystèmes et la collaboration régionale en vue de mettre au point des programmes de conservation et d'évaluation des RGF (*in situ* et *ex situ*), conformément aux engagements découlant des réglementations internationales en vigueur.

Mobiliser des ressources en faisant participer les organisations économiques régionales déjà en place.

Domaine prioritaire 3: Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières

Assurer la sécurité alimentaire de tous et la durabilité environnementale face aux effets combinés du changement climatique et de la pression humaine croissante sur les forêts est un défi plus ardu que jamais. Par conséquent, il est nécessaire d'utiliser et de gérer plus efficacement les ressources forestières disponibles, en particulier dans les pays tropicaux ou les moins avancés, afin de satisfaire la demande croissante de biens et services forestiers.

Or les forêts ne peuvent être gérées de manière durable que si les RGF sont conservées et mises en valeur, qu'il s'agisse d'arbres situés dans des forêts plantées, des forêts naturelles ou des peuplements de conservation protégés, ou bien de semences ou de cultures tissulaires stockées. La gestion des RGF nécessite d'élaborer des stratégies globales, d'appliquer des méthodologies spécifiques, de mettre au point et d'appliquer des technologies nouvelles, et de coordonner les efforts aux niveaux local, national, régional et mondial¹⁰.

Pour être en mesure de suivre la diversité biologique des forêts et de gérer les RGF, il faut disposer d'informations fiables sur la situation et les évolutions de ces ressources. Or il n'existe pas de méthode commune

¹⁰ National Academic Press (1991), *Managing global genetic resources, Forest Trees*, p. 229.

et normalisée qui permette de mesurer les changements relatifs à la situation des RGF pour ce qui est de la gestion des forêts telle qu'elle se pratique dans la plupart des pays. Les paramètres généralement inclus dans les évaluations nationales et mondiales des ressources forestières, comme la superficie forestière, la présence des espèces, la richesse en espèces et le morcellement des forêts, ne suffisent pas à fournir des informations sur les RGF. Il est donc nécessaire d'élaborer des indicateurs adaptés et convenus, qui devront être intégrés aux politiques d'évaluation et aux outils de suivi des forêts au niveau national.

De nombreux pays ont des difficultés à obtenir, en quantité nécessaire, le matériel de reproduction forestier de qualité dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs programmes de plantation. Nombre de pays considèrent ainsi l'absence de système efficace d'approvisionnement en semences d'arbres comme une entrave aux programmes nationaux de boisement. En outre, l'utilisation de matériel de reproduction amélioré devrait permettre d'accroître considérablement la production. Il faut donc s'attacher à appuyer le système d'approvisionnement en semences.

Objectif à long terme

Améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la gestion des RGF, contribution essentielle à la durabilité environnementale, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 10

Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux

Justification: Des pays ont signalé que de grandes plantations étaient en train d'être créées à de multiples fins, notamment la production de biocombustibles et de fibres issus du bois d'œuvre et la fourniture de divers services environnementaux, comme la mise en valeur de terres dégradées, et la gestion des sols et des eaux. Cependant, la plupart des pays en développement sont dépourvus de systèmes convenables d'approvisionnement en semences forestières, ce qui compromet le succès et la performance de leurs programmes de plantation. Cette préoccupation, qui ressort de la majorité des rapports nationaux, a été classée au titre des domaines d'action prioritaires lors de la plupart des consultations régionales.

Mesures à prendre: Encourager la création de systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres et l'appui à ces systèmes.

Améliorer la **collaboration** entre les centres semenciers et **élaborer des normes communes de qualité des semences** afin de faciliter les échanges de matériel de reproduction forestier au sein des régions et d'appuyer les programmes nationaux de boisement.

Priorité stratégique 11**Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF**

Justification: Compte tenu des préoccupations croissantes que suscitent le changement climatique et ses effets sur les écosystèmes et la performance des systèmes de production liés aux forêts, il est impératif que les parties prenantes à la gestion des RGF aient une meilleure compréhension des espèces forestières et des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques en cours et à venir. La diversité génétique est indispensable à l'adaptation des espèces, tout en permettant la sélection et la reproduction artificielles en vue d'une productivité accrue. Ainsi, la diversité biologique, y compris les RGF, est la clé de la résilience des écosystèmes forestiers et de l'adaptation des espèces forestières au changement climatique.

Mesures à prendre: Élaborer des méthodes et des directives normalisées permettant de recenser et de sélectionner les unités de conservation des populations végétales, sur la base de facteurs environnementaux et socioculturels, qui sont les principaux éléments déterminant la situation des forêts et des systèmes d'agroforesterie en matière de diversité.

Aider les pays à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique face au changement climatique:

- en encourageant les pratiques optimales en matière de gestion des RGF, en particulier dans les domaines de la conservation, de l'exploration, des essais, de la reproduction et de l'utilisation durable; et
- en favorisant la contribution des RGF à la durabilité environnementale grâce à la mise au point et à l'utilisation de matériel génétique bien adapté.

Priorité stratégique 12**Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable**

Justification: Les activités d'amélioration des arbres demeurent cantonnées à quelques essences revêtant une importance économique, non seulement pour des raisons financières mais aussi à cause de leurs caractéristiques particulières. Les arbres sont des plantes pérennes d'une grande longévité, présentant des cycles de régénération amples et une maturité sexuelle tardive. Compte tenu de ces caractéristiques, les recherches portant sur l'amélioration et la reproduction d'essences nécessitent davantage de temps que celles axées sur d'autres cultures.

Priorité stratégique 13

Les nouvelles technologies, comme les marqueurs génétiques et la micropropagation, peuvent permettre d'accélérer le processus de sélection et d'exploiter pleinement le potentiel des arbres forestiers.

Mesures à prendre: Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies pour appuyer les programmes d'amélioration des arbres et renforcer l'utilisation de RGF de qualité dans le cadre des programmes forestiers.

Évaluer les technologies disponibles et leur efficacité du point de vue de la conservation *in situ* et *ex situ* et de la mise en valeur des ressources génétiques des essences prioritaires.

Promouvoir la sélection fondée sur des marqueurs dans le cadre des programmes d'amélioration des essences prioritaires.

Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la protection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF

Justification: Outre le bois d'œuvre, les forêts fournissent de nombreux produits revêtant une importance du point de vue des communautés locales et des économies nationales. L'importance des plantes médicinales, des plantes fourragères et des végétaux destinés à l'alimentation humaine est de plus en plus reconnue et elle est soulignée dans de nombreux rapports nationaux. Dans les pays en développement, par exemple, 80 pour cent de la population se soigne grâce à des plantes médicinales. Par ailleurs, le pâturage libre est toujours une pratique courante dans nombre d'entre eux et les forêts sont souvent une source essentielle de fourrage. Ces diverses ressources sont encore tirées de plantes sauvages des terres forestières et, dans certains cas, sont menacées de surexploitation. La domestication des végétaux concernés améliorera l'approvisionnement tout en réduisant la vulnérabilité des ressources génétiques.

Mesures à prendre: Évaluer les contributions des espèces forestières aux services environnementaux (conservation des sols et des eaux, fixation du carbone, etc.).

Évaluer les contributions des espèces forestières prioritaires aux secteurs de production revêtant une importance au niveau national (bois d'œuvre, fruits, fourrage, huile végétale, légumes, médicaments, etc.).

Développer la reproduction fondée sur des programmes et à usages multiples pour les espèces prioritaires.

Encourager les approches participatives en faisant appel aux communautés locales dans le cadre des programmes de sélection et

de reproduction des espèces prioritaires, sur la base des caractéristiques souhaitées par les agriculteurs.

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 14

Développer le travail en réseau et la collaboration en matière de lutte contre les espèces envahissantes ou exotiques, les maladies et les ravageurs qui menacent les RGF

Justification: Les espèces envahissantes figurent de plus en plus fréquemment parmi les principaux facteurs menaçant les RGF. Celles qui posent le plus de problèmes sont les espèces végétales « transformatrices », qui ont la capacité de s'immiscer dans des associations forestières naturelles et/ou peu perturbées et d'y devenir prédominantes, souvent en supplantant des espèces, voire des écosystèmes entiers. Selon les prévisions, les ravageurs et les maladies s'attaquant aux forêts et aux arbres devraient se faire de plus en plus menaçants à mesure que les effets du changement climatique deviendront plus visibles et que la circulation du matériel végétal entre les pays et les continents s'accélèrera.

Mesures à prendre: Établir des normes relatives à la circulation du matériel végétal forestier entre les pays et les régions de manière à éviter la propagation d'agents pathogènes.

Mettre au point des protocoles et encourager les évaluations nationales et mondiales concernant des espèces envahissantes ou exotiques et leurs effets sur les RGF, en s'appuyant sur une approche régionale ou écosystémique.

Revoir les réglementations nationales en matière de biosécurité et, si nécessaire, les modifier de façon à y intégrer les questions liées aux RGF.

Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

Dans de nombreux cas, les politiques et cadres réglementaires nationaux relatifs aux RGF sont incomplets, inefficaces, voire inexistantes car ces ressources ne sont pas toujours bien comprises ni traitées comme il se doit. L'adhésion populaire et la collaboration internationale en matière de mise en œuvre des priorités stratégiques passeront nécessairement par des activités de sensibilisation à tous les niveaux.

La demande de produits forestiers (bois rond, bois de feu et produits forestiers non ligneux) ne cesse de croître dans de nombreux pays. Les données nationales figurant dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA) montrent que la valeur des produits forestiers non ligneux est parfois supérieure à celle du bois rond et du bois de feu, lorsque des informations sont disponibles. Aux niveaux national et mondial, il convient de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales solides afin d'intégrer les RGF aux cadres plus larges des politiques forestières et aux initiatives mondiales comme la FRA en vue de la gestion durable des RGF.

De nombreux pays en développement ne disposent pas – ni en termes d'effectifs ni en termes de compétences – du personnel dont ils ont besoin pour traiter la question de la gestion des RGF dans un contexte d'évolution socioéconomique rapide. Il s'agit là de l'un des principaux obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, stratégies, programmes et projets dans le domaine des RGF. Il est donc indispensable de s'attacher à l'enseignement et à la formation professionnelle afin de renforcer les capacités de manière durable dans tous les domaines prioritaires.

Grâce au renforcement institutionnel, à la formation et à l'aide à la recherche, les pays seraient en mesure de répondre aux divers besoins pressants et croissants qui se font sentir en matière de conservation et de gestion des RGF. Il s'agit notamment de promouvoir la formation et la recherche aux niveaux national et international sur des aspects liés aux avancées récentes dans le domaine de la gestion des RGF. Le rôle des systèmes et programmes nationaux de recherche, y compris les centres de semences d'arbres, et l'appui dont ils bénéficient de la part du système du GCRAI sont cruciaux dans ce contexte.

Compte tenu de la pénurie de ressources et de la forte probabilité de doublons entre les activités nationales et régionales, il faut s'efforcer de promouvoir les partenariats et la coordination aux niveaux national, régional et international, le cas échéant. Il convient également d'encourager la création de réseaux, qui permettront aux parties intéressées de tisser des liens et d'appuyer le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Objectif à long terme

Établir et revoir les politiques et cadres juridiques pertinents de manière à intégrer les principales questions relatives à la gestion durable des RGF et renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin de pouvoir réaliser une planification du secteur forestier à moyen et long termes dans les États Membres, ainsi qu'utiliser de manière durable, gérer et conserver les RGF.

NIVEAU NATIONAL**Priorité stratégique 15**

Mettre à jour et intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF dans les politiques nationales plus larges et les cadres programmatiques d'action aux niveaux national, régional et mondial (Évaluation des ressources forestières mondiales, par exemple)

Justification: De nombreux pays ont indiqué que, compte tenu de la pénurie de ressources financières et humaines, le fait de traiter les besoins et priorités pertinents dans le cadre de programmes et politiques nationaux plus larges portant sur la foresterie et l'utilisation des terres (par exemple, inventaires forestiers nationaux, zones protégées, etc.) permettrait de gérer au mieux les RGF.

Mesures à prendre: Encourager les pays à réviser leur cadres politiques et juridiques afin qu'ils y intègrent les principales questions liées aux RGF.

Revoir et aligner les politiques et programmes relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres de manière à mieux intégrer la dimension des RGF ainsi qu'à contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets de ce phénomène.

Priorité stratégique 16

Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF (CDB, par exemple).

Justification: Au niveau national, il est nécessaire de rechercher des synergies entre les unités de coordination et les points focaux des différents programmes et conventions internationaux afin de permettre un partage des informations et une utilisation des ressources plus efficaces, ainsi que de renforcer l'adhésion aux priorités nationales recensées dans le domaine des RGF.

Mesures à prendre: Améliorer la coopération et les synergies entre les autorités nationales et les points focaux des programmes et conventions internationaux qui concernent les RGF (CDB, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, changement climatique, accès et partage des avantages, FRA, programmes forestiers nationaux, par exemple).

Créer un cadre national de consultation, qui pourrait prendre la forme d'une commission nationale permanente chargée des RGF, afin d'améliorer la gestion durable des RGF dans le cadre de programmes nationaux de recherche et de développement.

Priorité stratégique 17**Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire**

Justification: De nombreux pays ont qualifié de faibles les capacités techniques et scientifiques en matière de RGF. Les programmes de formation universitaire axés sur des domaines comme la conservation des RGF, la sélection des arbres ou la gestion des produits forestiers non ligneux sont rares. Dans la majorité des pays, en particulier ceux en développement ou en transition, il est indispensable de renforcer la recherche et l'enseignement sur tous les volets de la gestion des RGF. Il est essentiel de créer, de renforcer et de maintenir en fonctionnement des institutions de recherche et d'enseignement pour renforcer les capacités nationales, qui permettront de planifier la mise en œuvre d'activités prioritaires concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des modules de formation adaptés à l'appui de la gestion et de l'utilisation durables des végétaux forestiers, qui sont une source importante de produits forestiers non ligneux.

Développer la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle nécessaire pour tirer parti des informations scientifiques et techniques disponibles, qui alimenteront le contenu des modules.

Organiser des ateliers de formation sur les technologies et avancées récentes ainsi que des visites de découverte à l'intention des scientifiques et des techniciens.

Renforcer les programmes et capacités nationaux en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des RGF, et promouvoir la connectivité et la collaboration régionales entre les institutions.

Renforcer les capacités et l'exploitation dans le domaine des herbiers au niveau national pour contribuer au développement des connaissances sur les espèces.

Mettre au point des modules/programmes de formation qui intègrent l'éventail des principales questions liées à la gestion et à l'utilisation durables des RGF. Cela pourrait conduire à: 1) recenser les ressources humaines qualifiées qui seraient nécessaires à moyen et long termes pour mener des activités nationales de recherche et de développement sur les RGF; 2) mettre au point des modules de vulgarisation et d'enseignement faisant la part belle aux nouvelles technologies (biotechnologies, par exemple) pour renforcer les capacités nationales en matière d'enseignement sur les forêts et la gestion des RGF.

Priorité stratégique 18**Encourager la participation des communautés locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation**

Justification: De nombreux pays en développement ont entamé un processus de décentralisation, lorsqu'ils ne disposent pas déjà d'une administration décentralisée. Par conséquent, la gestion des ressources naturelles, y compris des RGF, doit y être envisagée dans cette perspective. Dans certains cas, les mesures réglementaires sont prises au niveau des provinces ou des États. Il est donc nécessaire de prêter une assistance technique adaptée aux administrations décentralisées des pays concernés pour qu'elles soient en mesure de revoir ou de mettre au point des outils stratégiques permettant l'utilisation et la gestion durables des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer ou revoir les politiques locales relatives à la foresterie afin de faire mieux connaître les RGF auprès des communautés locales et de répondre comme il se doit à la nécessité de gérer, de mettre en valeur et d'utiliser de manière durable les RGF au niveau décentralisé.

Constituer des ressources humaines suffisantes pour favoriser les processus de décentralisation en gérant convenablement les RGF et améliorer la contribution de celles-ci au développement local.

NIVEAU RÉGIONAL**Priorité stratégique 19****Améliorer les mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche-développement**

Justification: Le transfert et l'échange de matériel forestier de reproduction sont régis par des accords internationaux, qui limitent parfois l'accès à du matériel convenable et empêchent ainsi les programmes de recherche de produire des résultats qui pourraient avoir une incidence réelle.

Mesures à prendre: Améliorer la connaissance et la compréhension par les États Membres des réglementations internationales en vigueur dans le domaine des échanges de matériel génétique. Élaborer, dans le respect des réglementations internationales, des textes adaptés au niveau régional qui régiraient les échanges de matériel forestier de reproduction, et un mécanisme visant à faciliter l'accès à ce matériel à des fins scientifiques au sein des régions.

Priorité stratégique 20**Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de la recherche sur ces ressources**

Justification: L'insuffisance des ressources financières et humaines est l'un des facteurs les plus courants qui limitent les activités de recherche sur les RGF. Les États Membres recommandent donc de renforcer la coopération internationale et régionale pour favoriser davantage les activités d'enseignement et de recherche.

Mesures à prendre: Recenser des canaux internationaux de financement (fonds affectés à des activités portant sur le changement climatique, par exemple).

Créer des réseaux de recherche par espèce permettant de partager des informations et des expériences.

NIVEAU INTERNATIONAL**Priorité stratégique 21****Mettre en place des travaux en réseau et un partage d'informations, et contribuer au développement et au renforcement de ces activités en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources**

Justification: Il est ressorti de la majorité des ateliers de consultation régionale que la constitution de réseaux était une action prioritaire, qui devait permettre d'améliorer le partage des informations et des expériences entre les parties intéressées au niveau mondial.

Mesures à prendre: Créer des liens et des mécanismes plus efficaces de manière à améliorer la coordination et la collaboration entre les institutions en matière de technologie, de mise en œuvre de politiques et de partage d'informations.

Priorité stratégique 22**Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF**

Justification: De nombreux pays en développement ont signalé que les décideurs et le grand public n'avaient pas pleinement conscience de l'importance des RGF. Il sera plus aisé pour les parties prenantes de faire leurs besoins et priorités d'action aux niveaux national, régional et international si l'on met en place et l'on encourage des activités de vulgarisation.

Mesures à prendre: Prendre des mesures et mettre au point des outils de plaidoyer en faveur des RGF afin que la gestion et l'utilisation durables des RGF puissent faire l'objet d'une communication et d'un

Priorité stratégique 23

partage d'informations efficaces.

Appuyer les campagnes internationales visant à faire mieux connaître la situation et les évolutions des RGF ainsi que leur contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne notamment la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la durabilité environnementale, et chercher ensuite à obtenir un large soutien aux niveaux gouvernemental et institutionnel ainsi qu'auprès du grand public.

Organiser des formations sur les RGF à l'intention des techniciens et des administrateurs forestiers.

Accroître les efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF

Justification: La plupart des pays ont indiqué que les ressources dont ils disposaient pour financer les initiatives portant sur la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF étaient insuffisantes. Des efforts consentis aux niveaux national et international devraient permettre de transcrire les priorités stratégiques sous la forme d'actions dans le cadre de programmes nouveaux et/ou existants.

Mesures à prendre: S'efforcer d'aider les pays et les parties intéressées à concevoir des programmes et des politiques adaptés qui visent la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF et mobiliser des fonds suffisants, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition.

Encourager les pays et les parties intéressées à envisager de nouveaux modes de financement, y compris ceux destinés à des activités portant sur le changement climatique et la biodiversité.

Décembre 2012



	Domaine prioritaire 1: Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 2: Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 3: Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités
Niveau national	PS 1. Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des RGF	PS 5. Renforcer la contribution des zones protégées à la conservation <i>in situ</i> des RGF	PS 10. Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux	PS 15. Mettre à jour et intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF dans les politiques nationales plus larges et les cadres programmatiques d'action aux niveaux national, régional et mondial (Évaluation des ressources forestières mondiales, par exemple)
	PS 2. Mettre au point des systèmes nationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF	PS 6. Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière	PS 11. Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF	PS 16. Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF (CDB, par exemple)
		PS 7. Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles	PS 12. Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable	PS 17. Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire

		PS 8. Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires	PS 13. Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la protection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF	PS 18. Encourager la participation des communautés locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation
Niveau régional		PS 9. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation <i>in situ</i> et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale		PS 19. Améliorer les mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement
				PS 20. Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de la recherche sur ces ressources
Niveau international	PS 3. Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des RGF		PS 14. Développer le travail en réseau et la collaboration en matière de lutte contre les espèces envahissantes ou exotiques, les maladies et les ravageurs qui menacent les RGF	PS 21. Mettre en place des travaux en réseau et un partage d'informations, et contribuer au développement et au renforcement de ces activités en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources

	PS 4. Créer et renforcer des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la répartition, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations de celles-ci.			PS 22. Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF
				PS 23. S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF